

Payerne, le 29 novembre 2021

Au conseil communal de  
et à Payerne

## **Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis 29/2021 :**

### **Demande d'utilisation du fonds culturel et sport n° 9.282.1500 pour le financement du Baby Poulpe Festival**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La commission chargée de l'étude du préavis 29/2021 était composée de :

- Donadello Fiona
- Brodard Laurent
- Lorimier Patrice
- Gilliand Dominique en remplacement de Padoan Charlène
- Savary Sandra
- Tarsi-Bise Sylvaine
- Rodriguez Arnelas Jessica, en qualité de Présidente-rapportrice

La commission s'est réunie une fois le jeudi 25 novembre 2021 à 19h00 à la Salle du Banneret. En cours de séance, Monsieur Edouard Noverraz Municipal, nous a rejoint avec deux membres du Poulpe Festival, Loïc Chatelanat et Quentin Guisolan afin de répondre aux diverses questions. Nous les remercions pour leur disponibilité et explications détaillées ainsi que pour le complément de présentation avec leur Power Point concernant ce projet.

#### **1. Préambule**

Depuis fin 2019, plusieurs personnes de Payerne mais aussi de la Broye se sont réunies et ont fait divers brainstormings dans l'idée d'apporter une nouvelle offre culturelle à la ville de Payerne afin de la dynamiser.

En septembre de cette année, le comité a présenté le projet à la Municipalité. Celui-ci les a conquis.

Il s'agit d'un projet original, innovant qui n'existe pas encore dans la région.

#### **2. Analyse**

##### **2.1. Généralités**

Le Baby Poulpe Festival est un premier événement d'un jour le 16 septembre (week-end du Jeûne), avant le lancement du Poulpe Festival qui aura lieu sur un week-end entier dès 2023. Ce festival qui se déroulera sur un seul jour servira à mettre l'eau à la bouche avant le Poulpe Festival. Au vu de la situation sanitaire actuelle, les organisateurs et organisatrices ont pris cette décision car il serait trop risqué d'organiser un grand événement sur un week-end complet.

Plusieurs personnes se demandent si le Poulpe Festival sera amené à remplacer le Red Pigs. La réponse est non. Il s'agit de deux événements bien distincts et organisés par deux associations différentes.

## **2.2. Concept**

Ce nouveau festival est une nouvelle offre culturelle avec un concept novateur. La tête du Poulpe se situera à la place du marché qui sera le centre névralgique de l'événement. Les tentacules quant à elles seront des parcours à travers la ville. Au sein de ces parcours, plusieurs ambiances et animations feront vivre au public une expérience unique à travers les rues.

Cinéma, musique, théâtre, ambiances, visuels et autres animeront la ville. Ce festival se veut tout public et varié afin de toucher toute la population du plus jeune au plus âgé. Une partie du programme a d'ores et déjà été planifiée et plusieurs artistes ont d'ores et déjà été approchés.

## **2.3. Financement**

Avec un budget de Fr. 53'000.— le Baby Poulpe Festival se veut relativement ambitieux. Des coûts de Fr. 18'000.— pour la programmation et de Fr. 10'600.— pour les infrastructures notamment permettront de garantir des spectacles hauts en couleur avec des artistes de qualité sur plusieurs sites.

S'il devait rencontrer le succès espéré, le baby Poulpe Festival servira alors de tremplin aux prochaines éditions du Poulpe Festival pour lesquelles la taille serait alors revue à la hausse.

En cas de bénéfice lors du Baby Poulpe Festival, il sera totalement investi pour le Poulpe Festival qui aura lieu en 2023.

Le canton ne donne aucune aide au lancement d'un festival. Il intervient seulement lors de la 3ème année.

Les Fr 1'500.— budgétisés pour la communication peuvent sembler minimes, mais les membres du Poulpe comptent sur les réseaux sociaux mais surtout sur leur propre réseau ; il y a 49 membres actifs au sein du Poulpe.

## **3. Conclusion**

Suite à cette séance, où les diverses questions et doutes qu'il pouvait y avoir, ont pu être éclairés, grâce aux explications complètes et détaillées données par Loic Chatelanat, Quentin Guisolan et Edouard Noverraz. La Commission est unanime et vous recommande d'accepter ce préavis et de soutenir le Baby Poulpe Festival dans le cadre d'une aide ponctuelle au lancement d'une nouvelle manifestation qui se veut « ambitieuse, dynamique et inédite ».

Le Baby Poulpe Festival est un projet qui se veut plus modeste que ceux qui devraient lui emboîter le pas ces prochaines années. Il est important de relever le fait que l'idée du Poulpe Festival est un projet qui mûrit auprès des membres de l'association depuis déjà deux ans. Il s'agit d'un projet réfléchi avec des fondations solides. Autre point important, tous les membres sont des professionnels dans leur domaine et apporteront leur savoir-faire à cette manifestation. Les organisateurs sont issus de tous les horizons et ils existent en leur sein toutes sortes de compétences précieuses à l'organisation de cet événement.

Soutenir le lancement de cette manifestation est un signal important pour la ville et ses habitants afin de montrer que la commune veut apporter de la culture à sa population et dynamiser la ville. Le Baby Poulpe Festival sera un événement urbain et multi-Art, décliné sous différentes formes d'expression : musique, cinéma, théâtre, sculpture, arts visuels, photo, etc. Cet événement mettra en valeur des endroits clés de la ville tels que la Place du Marché, la Tour Barraud, les Jardins Cluny.

Un montant de sponsoring a déjà été promis aux organisateurs du Baby Poulpe festival. D'autres démarches seront entreprises afin de récolter plus de fonds externes afin de boucler le budget.

L'approche voulue par les organisateurs révèle in fine une approche qui se veut prudente afin de ne pas préteriter les éditions futures.

Ce projet est séduisant et n'a jamais eu lieu. Il permettra de découvrir la ville d'une autre façon.

### LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

**Vu** le préavis n 29/2021 de la Municipalité du 3 novembre 2021 ;

**Où** le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;

**Considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

### DECIDE

**Article 1 :** d'autoriser la Municipalité à soutenir l'organisation du Baby Poulpe Festival par un montant de Fr. 30'000.— financé par les liquidités courantes, à porter au compte de fonctionnement et compensé par un prélèvement de Fr. 30'000.— sur le fonds de réserve n 9.282.1500 « Culture et sport ».

**Article 2 :** d'autoriser la Municipalité à soutenir l'organisation du Baby Poulpe Festival par une garantie de déficit de Fr. 10'000.—, financée par les liquidités courantes, à porter au compte de fonctionnement compensé par un prélèvement de Fr 10'000.— sur le fonds de réserve n 9.282.1500 « Culture et sport »

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

Pour la commission,  
La Présidente-rapportrice



Jessica Rodriguez Arnelas